

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Assemblée publique de consultation, tenue le 11 mai 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à l'avis public du 4 mai 2026, relativement au projet de règlement suivant :

- Règlement numéro 464-2026 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2008-267 »

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est présidée par le maire Hugo-Pierre Bellemare. Le maire souhaite la bienvenue aux participants et explique le déroulement de l'assemblée.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le maire explique le projet de règlement. Ce dernier ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUESTIONS DU PUBLIC

À la suite des explications données sur le projet, le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Aucune question n'est posée.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire remercie les participants pour leur présence et déclare la clôture de l'assemblée à 18 h 40.

/Francis Baril/

Directeur général et greffier-trésorier